



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023

Le lundi vingt-sept novembre deux mille vingt-trois à dix heures minutes , le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présence de Mr Daniel MARIN, le Maire.

Présents : Mme FICHES Jasmine, Mr MARIN Daniel, Mr MILLAN Bernard, Mr OTTAVI Serge, Mr SEMPERE Daniel,

Absent : Mr BRUNET Laurent – Mme Patricia VEYSSADE

**Pouvoir : Mr BRUNET Laurent donne pouvoir à Mr MARIN Daniel
Mme Patricia VEYSSADE donne pouvoir à Mr Daniel SEMPERE**

Secrétaire de séance : Daniel SEMPERE

Début de Séance : 10h

1 - ANNULLATION DELIBERATION ACCA prise le 25 septembre 2023

Monsieur le Maire propose de remettre ce point à un prochain conseil, n'ayant pas reçu tous les documents.

2 - CONVENTION COMMUNAUTE DES COMMUNES / COMMUNE POUR LES FORFAITS NEIGES CATALANES « ENFANTS DU TERRITOIRE »

Monsieur le Maire procède à la lecture de la convention à approuver avec la Communauté des Communes concernant le forfait Neiges Catalanes pour les enfants du territoire.

JB DS

DM



En effet, la promotion du sport auprès des jeunes enfants scolarisés en école primaire, par l'octroi d'un concours financier de 50€ annuel par enfant, doit être regardée comme l'exercice d'une action sociale d'intérêt économique et de la promotion touristique communautaire.

Après avoir entendu la lecture de la convention par Monsieur le Maire, le conseil décide :

- D'approuver la convention financière entre la commune et la CC Pyrénées Catalanes
- D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens,
- De charger Monsieur le Président de l'exécution de la délibération

Vote : 7
0

Pour : 7

Contre :

Abstention :

3 - CONVENTION COMMUNAUTE DES COMMUNES / COMMUNE POUR LES FORFAITS NEIGES CATALANES « JEUNES DU TERRITOIRE »

Monsieur le Maire procède à la lecture de la convention à approuver avec la Communauté des Communes Pyrénées catalanes concernant le forfait Neiges Catalanes pour les jeunes du territoire.

Ce forfait concerne les jeunes domiciliés dans une commune de la communauté de communes et scolarisés dans les établissements scolaires (collèges, lycée) situés dans la communauté de communes Pyrénées Catalanes.

Le tarif de 150€ par enfant sera facturé à la commune.

Où la convention et les explications de Monsieur le Maire, le conseil décide :

- D'approuver la convention financière entre la commune et la CC Pyrénées catalanes
- D'autoriser le Président à signer tous documents en ce sens
- De charger Monsieur le Président de l'exécution de la délibération.

Vote : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

DS MB

DS

4 – LOCATION DU BATIMENT « L'ETERLOU » A TITRE TEMPORAIRE – FIXATION DU TARIF HIVERS 2023/2024

Monsieur le Maire explique au conseil municipal la volonté de Mr Nicolai ICKX de louer pour la saison 2023/2024 le chalet « L'Eterlou » à la station.

Il explique le projet de restauration proposé.

Etant donné que ce bâtiment n'est pas prévu pour cette activité et que la mise en conformité serait trop onéreuse s'agissant notamment des branchements électriques et l'eau potable.

Où ce projet, le conseil municipal décide :

- De répondre négativement au projet proposé.

Vote : 7

Pour : 0

Contre : 6

Abstention : 1

5 – APPROBATION RPQS EAU POTABLE 2022

Monsieur le Maire propose d'ajourner ce point

6 – APPROBATION RPQS ASSAINISSEMENT 2022

Monsieur le Maire propose d'ajourner ce point

7 – APPROBATION COMPETENCE TOURISME LES ANGLES (Déjà approuvé par la CC Pyrénées catalanes)

Monsieur le Maire explique la restitution par la Communauté des Communes de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'office du tourisme » par la Commune des Angles.

Il convient d'approuver cette décision.

DS
IB
DA

Où les explications de Monsieur le Maire, le conseil décide :

- D'approuver la restitution de la compétence « promotion du tourisme dont la création d'office du tourisme » par la Commune des Angles
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Vote : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

8 - DM BUDGET COMMUNE

Monsieur le maire explique qu'il y a lieu de procéder à une Décision Modification concernant le budget 2023 de la Commune.

Les opérations suivantes seront passées :

- Dépenses d'Investissement -80 000 € (COMPTE 2152)
- Recettes d'Investissement - 80 000€ (Chapitre 021)

Ce qui permet de laisser le budget 2023 en équilibre (obligation) d'Investissement

- Dépenses de Fonctionnement : - 80 000€ (Chapitre 023)
- Recettes de Fonctionnement : 80 000€ - selon répartition sur DM)

Ce qui permet de laisser le budget 2023 en équilibre en fonctionnement.

DM N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60633 : Fournitures de voirie	0.00 €	14 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615231 : Entretien et réparations voiries	0.00 €	51 300.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	65 800.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	80 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	80 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6554 : Contributions aux organismes de regroupement	0.00 €	14 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	14 200.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	80 000.00 €	80 000.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	80 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	80 000.00 €	0.00 €
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	90.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	90.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2152 : Installations de voirie	80 090.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	80 090.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	80 090.00 €	90.00 €	80 000.00 €	0.00 €
Total Général		80 000.00 €		80 000.00 €



Où ces explications, le conseil municipal décide :

- D'approuver la décision modificative
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Vote : 7

Pour : 7

Contre :

Abstention :

9 - QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 11h50

Le Maire
Daniel MARIN



Les Adjoints
Daniel SEMPERE
Bernard MILLAN

Two handwritten signatures are present. The top one is a cursive signature, likely of Daniel Sempere, and the bottom one is another cursive signature, likely of Bernard Millan.